



LES Dossiers DE L'ONEMA

Post'it

2011, année de l'outre-mer 2012, forum mondial de l'eau Les missions de l'Onema en outre-mer

Dossier préparé par Gisèle Parfait avec Eric Cécilliot (coordinateur opérationnel contrôle des usages à la DCUAT), Pascale Boizard (DIR outre-mer, contrôle des usages), Bernard Le Guennec (Action territoriale), Christian Jourdan (DCIE), Olivier Monnier (DAST)

Les directives européennes s'appliquent aux départements d'outre-mer (DOM) avec les mêmes objectifs et échéances que la métropole, exception faite de Mayotte. Or les DOM font face à quarante ans de retard dans la mise en œuvre de la politique de l'eau, ce qui justifie les investissements très conséquents consentis dans ces départements et qui illustreront les « solutions » du prochain forum mondial de l'eau. Déjà présent à la Réunion depuis plusieurs années, l'Onema a installé des agents en Martinique, Guyane, Guadeloupe et à Mayotte, au sein des services mixtes de police de l'environnement (ONCFS/Onema et parfois Parc national). Leur mission : contribuer à la police de l'eau et de l'environnement. La présence de l'Onema est ainsi assurée dans l'ensemble des départements français. Nous revenons dans ce dossier sur les missions soutenues par l'établissement dans les DOM, qui s'appuient sur les Deal, les offices de l'eau et sur les agents de l'Onema pour les missions de contrôle.

Situés sous les tropiques avec des caractéristiques naturelles liées à l'insularité ou à l'immensité de la forêt amazonienne en Guyane, les départements d'outre-mer représentent une biodiversité et une richesse remarquables.

Pensée au départ pour des conditions tempérées, la DCE exige de nouvelles connaissances pour être appliquée en milieu tropical, avec des densités de population variables et des conditions climatiques extrêmes.

Des besoins de recherche et développement très importants

L'Onema accorde chaque année 1,5 millions d'euros de soutien aux travaux scientifiques ultramarins. Les recherches effectuées avec les grands opérateurs de recherche français, BRGM, Cemagref, Ifremer, Ineris, IRD et MNHN, portent sur la gestion de la ressource en eau, le traitement des eaux usées, l'écotoxicologie et la contamination des eaux, et l'application de la DCE.

Selon les DOM, 20 à 40% de la population relève de l'assainissement collectif. L'Onema cofinance avec le Cemagref des expérimentations afin d'optimiser certaines technologies de traitement : par exemple

la conception des systèmes de lits à séchage plantés pour le traitement des boues et des matières de vidange issues de l'assainissement non collectif.

Le chlordécone, pesticide interdit en 1993 contamine de façon persistante les milieux en Guadeloupe et en Martinique. Le plan national d'action entre dans une deuxième phase en 2011 et une partie des études cofinancées par l'Onema confirme la contamination de tous les milieux, depuis les bassins versants traités jusqu'aux zones marines, par des voies de transfert encore méconnues.



La mangrove : des bassins versants aux zones marines, des voies de transfert encore méconnues

Martinique : La DCE, une chance pour l'outre-mer?

Jeanne Defoi

Directrice de l'office de l'eau de la Martinique et membre du conseil d'administration de l'Onema

Insularité, biodiversité atypique liée au milieu tropical, bassins versants courts, phénomènes naturels climato-géologiques particuliers... Ces caractéristiques ultramarines, auxquelles s'ajoute un retard dans la mise en œuvre de la politique de l'eau, font des directives européennes une opportunité pour revenir vers le bon état. Ainsi depuis 2008, l'office de l'eau de la Martinique s'investit avec l'Onema dans des plans exceptionnels de financement pour l'assainissement et la connaissance au titre de la solidarité et en prévention des contentieux européens. Ainsi, des projets de recherche de solutions adaptées aux particularités locales, comme l'assainissement non collectif pour un habitat diffus et sur un espace restreint ou de mise en place de bio-indicateurs de qualité spécifiques ont pu être initiés. La directive cadre européenne a été source de développement mais nous impose des suivis de molécules non utilisées sur nos territoires, ce qui augmente nos dépenses... Enfin, la sensibilisation du public au respect de la réglementation est appuyée par les agents de l'Onema, de l'ONCFS, dans le cadre de leur mission de police, sous l'égide de la Deal comme les actions « découverte et nettoyage de la mangrove » et pendant le Tour des Yoles menées lors de la 7^{ème} édition de la campagne « Plages et rivières propres ».

Autres questions, l'impact de la montée du niveau marin sur les aquifères et le risque d'intrusion saline dans les eaux souterraines, liés au changement climatique. Des travaux sont également menés sur les bioindicateurs pour les récifs coralliens, sur les espèces migratrices et la « franchissabilité » des ouvrages.

Enfin, l'Onema a organisé en avril 2011, le

premier séminaire annuel des DOM qui a réuni à Vincennes, les chargés de mission « eau et milieux aquatiques », des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Deal), ou des offices de l'eau de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte. L'objectif était d'identifier les besoins en termes de recherche et développement, définir et prioriser les actions correspondantes de façon concertée et échanger sur le volet outre-mer du schéma national des données sur l'eau.



La Réunion, mesures de débits irrigation

La Réunion : Une mutualisation des missions de police de l'environnement bien installée

Philippe MONGIN

Chef de service ONCFS de la brigade nature océan Indien de la Réunion

La brigade nature océan Indien, qui existe depuis 1994, réunit deux agents Onema, quatre de l'ONCFS et deux du parc national. L'ONF également contribue financièrement à l'activité du service. Le personnel assure toutes les missions de police de l'environnement : eau et milieux aquatiques - pêche (hors mission de la fédération) - chasse - protection de la faune et flore - code forestier, mais chacun valorisant sa technicité propre si besoin. Mon rôle est d'organiser le travail en suivant le plan de contrôle Onema / ONCFS / services de l'Etat et en respectant l'équilibre avec les missions du parc et celles de l'ONF, le tout placé sous l'autorité du préfet. A huit pour couvrir le département, il faut donc fixer des priorités. Avec cette mutualisation des missions, on garantit une économie d'échelle dans ce département où les cours d'eau sont souvent l'accès privilégié pour les contrôles à effectuer et le siège des activités à surveiller.

Un plan d'actions pour les données sur l'eau

Depuis 2008, au titre de la solidarité, l'Onema apporte une aide financière aux cinq bassins d'outre-mer pour la mise en œuvre des programmes de surveillance, à travers des partenariats avec les offices de l'eau et les grands organismes techniques (BRGM, Ifremer, IRD, etc.). Mise en œuvre tardive et partielle, car si de nombreuses données sont déjà disponibles (plus de 30 ans de données physico-chimiques en Guadeloupe), les audits réalisés en 2010 ont montré qu'il restait des besoins importants en matière de référentiel des données, de méthodes et d'outils. Par exemple, alors que la Guyane dispose désormais d'une BD Carthage, au terme d'un partenariat de plus de deux ans avec la Deal et



© Olivier Monnier - Onema

Protection des milieux, une mise en place tardive des réseaux de surveillance



© Eric Cécilliot - Onema

La Réunion, Step de St Pierre financée par l'Onema



© Droits réservés

Martinique : Une intégration progressive des missions de police de l'eau

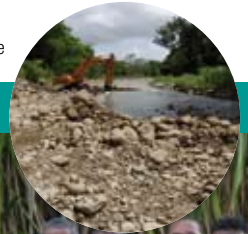
Francis Marguenat

Chef du service mixte de police de l'environnement de Martinique

Je suis arrivé dans le service mixte de police de l'environnement de la Martinique en 2008. Il est monté progressivement en puissance et regroupe deux personnes de l'Onema et 5 de l'ONCFS. J'ai moi-même travaillé à l'ONCFS, au parc national

des Cévennes et à l'Onema, ce qui m'a facilité la tâche de mise en place et de pilotage de ce service mixte. En 2011, nous en sommes à notre 3^{ème} plan de contrôle, plus précisément le volet cours d'eau, nous l'avons progressivement pris en main à partir de 2010, le premier étant plutôt piloté par le service de police de l'eau de la DAF. Environ un tiers de notre activité concerne la police de l'eau. Les priorités concernaient au départ la

directive sur les eaux résiduaires urbaines et les STEP (stations d'épuration), la continuité écologique et la classification des cours d'eau. La thématique chlrodécone, travaux en rivière, zones enherbées et ZNT (zones non traitées) s'ajoutent aux activités sur les STEP que nous menons toujours en étroite collaboration avec la Deal, mise en place au 1^{er} janvier 2011.



Guadeloupe : Mise en place du premier plan de contrôle

Éric Cailliau

Adjoint du chef de service mixte de police de l'environnement (Onema / ONCFS) de Guadeloupe

Au sein du service mixte police de l'environnement, l'Onema exerce principalement une activité de police de l'eau avec pour guide le plan de contrôle des polices de l'environnement. Ce plan de contrôle triennal 2011-2013, piloté par la Deal, est en cours d'approbation pour atteindre les objectifs fixés notamment par le SDAGE 2010-2015 de la Guadeloupe. Les principales infractions rencontrées

en police de l'eau sont des remblais de zones humides (mangroves, forêts marécageuses, prairies humides), des travaux sur cours d'eaux non autorisés, des rejets directs dans le milieu d'eaux usées non traitées, des discontinuités écologiques (seuils). Les actions de police sont réalisées avec la collaboration des agents de l'ONCFS, et de même les agents de l'Onema collaborent aux missions de police de la chasse et de la nature avec l'ONCFS. Un protocole d'accord entre les parquets de Basse-Terre et de Pointe à Pitre, la préfecture de la région de Guadeloupe, les délégations interrégionales de l'ONCFS et de l'Onema et le Parc national de Guadeloupe est en cours d'élaboration.



Le service mixte de police de l'environnement de Guadeloupe

le Cemagref, Mayotte n'aura la sienne qu'en 2012. Les protocoles d'observation des milieux, conçus pour la métropole, doivent souvent être adaptés à l'outre-mer. C'est ainsi que Carhyce, protocole de contrôle des conditions morphologiques des cours d'eau, déployé depuis 2009 par nos services territoriaux en métropole, est maintenant en cours d'adaptation par l'office de l'eau de Martinique, sur les sites du contrôle de surveillance. La constitution du référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE), en cours dans les DOM, sera suivie par une adaptation des indicateurs de

nous préparons avec nos partenaires.

Financer les infrastructures d'assainissement des eaux usées

Dans le cadre de la solidarité interbassins, l'Onema soutient les collectivités ultramarines dans leurs actions en faveur de l'assainissement des eaux usées (12 millions d'euros par an). La directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU), qui prévoit la mise en conformité des réseaux d'assainissement et des stations

En Guadeloupe, Martinique et Guyane, 50% des eaux usées ne sont pas collectées par un réseau public de collecte. Elles sont souvent traitées dans un système d'assainissement non collectif plus ou moins performant. Les travaux en cours financés par l'Onema dans les zones urbaines sont destinés à regrouper ces effluents sur des stations de traitement des eaux usées modernes et performantes. En Guyane, la situation est très contrastée entre le littoral, avec des problèmes d'assainissement, et le parc amazonien où la priorité est la desserte en eau potable.



© Franck Weingartner - Onema

Une zone humide à la Réunion

continuité écologique du projet ICE. L'outil SEEE d'évaluation devra à son tour intégrer les indicateurs pertinents pour l'outre-mer, par exemple mangroves, corail, etc., afin de permettre le diagnostic de l'état des eaux, que ce soit à l'échelle de l'instruction des IOTA ou de la planification, pour un même objectif, la préservation et la restauration du « bon état ». Toutes ces actions trouveront leur place dans le plan d'actions pour l'outre-mer du schéma national des données sur l'eau, que

d'épuration ainsi que de leur performance, s'applique dans les DOM. Le fonds européen de développement régional (Feder) prévoit un soutien aux collectivités, pour compenser leur retard structurel, en contrepartie d'une contribution nationale. Cette contrepartie provient du ministère chargé de l'outre-mer, de l'Onema, des collectivités territoriales ainsi que des offices de l'eau. Ces derniers, créés en 2001, mettent en place progressivement le système des redevances.

Réunion : Protéger la biodiversité et améliorer la continuité écologique

Patrick Payet

Agent technique de l'environnement à la brigade nature océan Indien (BNOI) de la Réunion

A la Réunion, 99% des espèces de poissons sont amphihalines et sensibles à la qualité de l'eau douce : en conditions défavorables, le bichique (alevin du *sicyopterus lagocephalus* appelé cabot bouche ronde) peut attendre la montaison 6 mois à l'embouchure. Pour assurer le respect de la continuité écologique, nous effectuons des contrôles sur les ouvrages : débits réservés ou vérification de la franchissabilité. La commission eau, qui réunit l'ensemble des services de l'Etat et la BNOI, suit les projets de travaux en cours et coordonne l'action administrative pour faire respecter les prescriptions. Une étude de la continuité des cours d'eau, pilotée par la Deal s'achèvera en octobre ; elle permettra un plan d'actions prioritaires pour améliorer les points critiques. La BNOI veille également à protéger les espèces interdites à la pêche (loche, anguille, mulot enchanteur...) et à lutter contre l'introduction d'espèces importées. La brigade nature protège et suit chaque été les nombreuses baleines qui passent devant l'île pour nourrir leurs petits.

La police de l'eau dans les départements d'outre-mer

La loi sur l'eau de 2006 s'appliquant également en outre-mer, il fallait mettre en place les conditions de son application dans ces départements.

En effet, comment mesurer la capacité des poissons migrateurs à franchir un obstacle, alors que sur l'île de la Réunion, le bichique, espèce amphihaline à « ventouse », peut gravir des parois ? Quels contrôles des travaux en rivière compte tenu des crues cycloniques qui refaçonneront le cours d'eau ?

Mayotte : Protéger les cours d'eau des impacts des activités humaines

Loïc Thouvignon

Agent technique de l'environnement au SMPE de Mayotte



© Eric Céciliot - Onema

Contrôle des lavandières à Mayotte

L'implantation de l'Onema à Mayotte date de septembre 2010 et tend vers un fonctionnement de service mixte de police de l'environnement avec les agents de l'ONCFS. Je vis et travaille à Mayotte depuis 10 ans, dont 3 ans en service de l'Etat chargé de la police de l'eau. Mayotte est soumise au droit communautaire et doit faire face à de multiples enjeux tout en conservant la qualité de son milieu naturel. Nos missions sont cadrées par un plan de contrôle interservices piloté par la Deal et intègre les particularités de l'île. Nous bénéficions de réunions interservices des polices de l'environnement animées par le vice-procureur en charge de l'environnement. Une particularité de la pratique des missions de police est liée à la population composée d'un grand nombre de migrants. Cela impacte notre activité pour l'identification des contrevenants, à l'occasion de nos missions relatives aux atteintes portées aux milieux : pratique des lessives en cours d'eau, dépôts de déchets.

Guyane : Concilier protection des espèces et pratiques traditionnelles

Eric Céciliot

Coordinateur opérationnel contrôle des usages à la DCUAT

Jocelyn Thrace, service mixte de police de l'environnement de Guyane

Le service mixte de police de l'environnement en Guyane, c'est 12 agents de l'ONCFS et 2 de l'Onema sur un territoire de la taille de la région Midi-Pyrénées – Aquitaine. Dans ce département, la pratique de l'orpaillage, qui provoque le déversement de mercure dans les eaux, est une question clef de la qualité des masses d'eau, une question extrêmement complexe, ne serait-ce que pour assurer la seule sécurité des missions de contrôle. Moins cruciale mais aussi contemporaine, la pratique de la pêche fait l'objet aujourd'hui d'une réflexion pour laquelle les compétences des agents de l'Onema sont requises. Des pratiques traditionnelles des indiens telle la Nivrée utilisant « le hali hali », une plante asphyxiante pour les poissons, côtoient l'emploi plus trivial de filet en travers du lit ou de barrières chinoises (pieux et fibres végétales) pour piéger les poissons. Des espèces différentes, la survie de populations parfois en jeu, l'absence de fédération de pêche, autant de considérations qui rendent l'application de la loi pêche bien complexe.

La diversité est également ultramarine : la pratique des « lavandières » en bordure des cours d'eau est propre à Mayotte. En Martinique et en Guadeloupe, la pollution liée aux pesticides, chlordécone en particulier, représente un problème majeur. L'orpaillage en Guyane soulève d'innombrables difficultés, tant au niveau de l'exercice de la police que de ses conséquences environnementales.

En outre-mer, le contrôle des usages de l'eau était jusque-là effectué uniquement par les services de l'Etat, sauf à la Réunion où depuis 1994 la brigade nature océan Indien (BNOI) regroupait les différents établissements publics exerçant des missions de police de l'environnement. A partir de 2008, deux équivalents temps plein ont été affectés dans chaque département d'outre-mer, au sein de services mixtes de police de l'environnement¹ constitués entre l'Onema, l'ONCFS et dans certains cas l'ONF ou les parcs nationaux. Ils sont aujourd'hui en relation fonctionnelle avec les Deal, mises en place au 1^{er} janvier 2011 et assurant les compétences de l'Etat dans le domaine des polices de l'environnement.



© Cécilienne Dargnat - Onema

Prélèvements d'eau dans la rivière Conté à Cacao en Guyane



© Patrick Payet - Onema

Le *syclopterus lagocephalus* adulte

¹ Dénomination appliquée à tous les DOM sauf à la Réunion où le nom de brigade nature océan Indien (BNOI) a été conservé.

